

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 17 JUL. 2014

Service Aménagement  
Division Évaluation Environnementale  
Réf. Chr : 406/14  
Nos réf. : 2014-001101  
Affaire suivie par : Pierre DROSS  
Pierre.DROSS@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 66 86 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

DREAL LR Service Énergie

520 allée Henry II de Montmorency  
34064 Montpellier cedex 2

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**Projet de déviations de canalisations de transport de gaz dans le cadre du renforcement des digues du Rhône sur les communes de Beaucaire et Fourques (30) déposé par GRTgaz.**

Par courrier reçu le **16/05/2014**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de déviations de canalisations de transport de gaz dans le cadre du renforcement des digues du Rhône sur les communes de Beaucaire et Fourques (30) déposé par GRTgaz.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

L'Adjoint au Chef du Service Aménagement

  
Frédéric DENTAND